

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Le Premier ministre François Bayrou a confirmé sa volonté de scinder le projet de loi sur la fin de vie en deux textes distincts : l'un consacré aux soins palliatifs, l'autre à l'aide active à mourir. Cette décision vise à permettre aux parlementaires de se prononcer séparément sur ces deux sujets, évitant ainsi de lier le financement des soins palliatifs à la question de l'euthanasie. Toutefois, cette initiative a suscité des critiques de la part de certains défenseurs de l'euthanasie, tels qu'Olivier Falorni, qui craignent que cette séparation ne complique l'adoption de l'aide active à mourir. En réaction, près de 200 députés ont adressé une lettre au Premier ministre pour demander le maintien d'un texte unique, signe de leur volonté de lier ces deux enjeux. Cette opposition révèle une stratégie visant à contraindre les parlementaires à accepter l'euthanasie pour garantir le financement des soins palliatifs, alors même que ces derniers manquent cruellement de ressources. Actuellement, 19 départements ne disposent toujours pas d'unités de soins palliatifs, et selon Claire Fourcade, présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs, environ 500 personnes meurent chaque jour en France sans y avoir accès. Parallèlement, une intensification de la couverture médiatique en faveur de l'euthanasie a été observée, avec de nombreux reportages insistant sur l'absence de ce "droit" en France et mettant en avant les cas de citoyens contraints de se rendre à l'étranger pour mettre fin à leurs jours. Il est frappant de constater comment une minorité active cherche à transformer en profondeur les fondements éthiques de notre société.

Le projet de programme d'éducation à la vie affective et sexuelle à l'école est actuellement à l'étude par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), avec une présentation prévue les 29 et 30 janvier 2025. Pour l'heure, les derniers arbitrages restent inconnus. À l'issue de cette consultation, le CSE rendra un avis sur le projet, qui sera ensuite présenté par la ministre de l'Éducation nationale au Premier ministre à Matignon. Ce dernier aura le dernier mot et officialisera le programme par décret. Selon les informations du Syndicat de la Famille, ce programme deviendra une matière à part entière, ce qui impliquera que l'administration de l'Éducation nationale prenne en charge l'élaboration des contenus pédagogiques ainsi que la formation des enseignants. En conséquence, les associations agréées, qui intervenaient jusqu'à présent dans les établissements scolaires, n'auront plus accès aux salles de classe. Or, une grande majorité de ces associations sont militantes et défendent une approche idéologique contestée. Le Syndicat de la Famille appelle donc les parlementaires et les rectorats à supprimer l'agrément de ces associations, estimant qu'elles n'auront plus de rôle à jouer dans ce cadre. Cette suppression permettrait également de réaliser des économies budgétaires, certaines de ces structures bénéficiant de subventions publiques pour leurs

actions en matière d'éducation à la sexualité. C'est notamment le cas du Planning familial, qui reçoit des financements pour ses interventions en milieu scolaire. Vous pouvez retrouver l'enquête du Syndicat de la Famille sur les associations agréées par les rectorats [ici](#).

Par ailleurs, le premier tour des élections municipales partielles à Villeneuve-Saint-Georges, qui s'est tenu le 26 janvier, a vu la liste conduite par le député de La France insoumise (LFI), Louis Boyard, arriver en tête avec 24,89 % des voix. C'est la première fois qu'une liste LFI prend la tête lors d'une élection municipale dans une commune de cette importance. Les autres listes en lice étaient menées par Kristell Niasme (Les Républicains) avec 22,70 %, Daniel Henry (Union de la gauche) avec 20,70 %, Philippe Gaudin (Divers droite) avec 15,54 %, et Éric Colson (Union du centre et de la droite) avec 13,61 %. Malgré ces résultats, aucune fusion de listes n'a été annoncée en vue du second tour, laissant présager une compétition ouverte pour la mairie. Cette élection partielle revêt une importance particulière, car elle pourrait marquer une percée significative de LFI dans la gestion municipale d'une ville de cette taille.

Sur le plan international, le président américain Donald Trump a récemment renforcé sa politique contre ce qu'il qualifie d'"extrémisme de genre". Le 28 janvier, il a signé un décret interdisant tout financement fédéral des traitements de transition de genre pour les mineurs, qu'ils soient chimiques ou chirurgicaux. Cette mesure vise à mettre un terme aux aides publiques pour ces procédures et à s'y opposer par tous les moyens légaux disponibles. Le décret précise que les États-Unis "ne financeront pas, ne soutiendront pas, n'encourageront pas, ni n'assisteront la prétendue 'transition' d'un enfant d'un sexe à l'autre", et qu'ils "appliqueront avec fermeté toutes les lois qui interdisent ou limitent ces procédures destructrices". Cette décision s'inscrit dans une série de mesures prises par l'administration Trump pour contrer l'idéologie transactiviste, notamment l'interdiction pour les personnes transgenres de servir dans l'armée et la reconnaissance officielle de seulement deux sexes définis à la naissance.

PROJET DE LOI FINANCES (PFL) AU SÉNAT

Mercredi 29 janvier : Les députés ont achevé la nouvelle lecture du PLFSS pour 2025, en commission des Affaires sociales, mais l'ensemble du texte a été rejeté en raison de la suppression de plusieurs articles au cours de la discussion

NB : la discussion en séance publique aura lieu du lundi 3 au mercredi 5 février, puis le vendredi 7 février ; les amendements adoptés devront tous être re-déposés et ré-adoptés en séance publique pour être intégrés au texte.

Mercredi 29 janvier : Adoption, en commission, de la proposition de loi des députés LR « Plafonnement du cumul de prestations sociales, création d'une aide sociale unique & soutien aux familles »

Les députés ont adopté, en commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, la proposition de loi du Groupe LR visant à plafonner le cumul de prestations sociales en vue de créer une aide sociale unique et à soutenir les familles qui travaillent – NB : la discussion en séance publique aura lieu le jeudi 6 février.

En 2 articles, cette proposition de loi entend réaffirmer son attachement à la politique de soutien aux familles en rétablissant l'universalité des prestations familiales, dans un format similaire à celui qui existait avant la réforme de 2013.

Le titre de la proposition de loi a été modifié et s'intitule désormais : « Proposition de loi visant à plafonner le cumul de prestations sociales et à rétablir le caractère universel des allocations familiales dès le premier enfant » - Amendement de la députée Christine Le Nabour (Renaissance), adopté en commission.

- **Article 1^{er}** : plafonnement du cumul de prestations sociales (RSA et APL) à 70 % du SMIC ; rétablissement de l'universalité des prestations familiales, en débloquant le versement des allocations familiales dès le 1^{er} enfant ; rapport du Gouvernement au Parlement, avant le 31 décembre 2025, listant l'ensemble des aides sociales non contributives, en vue de l'instauration d'une aide sociale unique. - Suppression de l'alinéa 2, sur le plafonnement du cumul des prestations sociales à 70 % du SMIC et de l'alinéa 8 sur la remise du rapport au Parlement sur la liste des aides sociales - Amendement de la députée Océane Godard (PS), adopté en commission
- **Article 1^{er} bis (nouveau)** : remise d'un rapport au Gouvernement au Parlement, dans les 6 mois suivants la publication de la loi, sur la mise en place de la solidarité à la source (résultats de la mise en œuvre du montant net social, de l'expérimentation du pré-remplissage des déclarations trimestrielles lancée en octobre 2024 et pistes de réflexion sur la modernisation des prestations sociales et la création d'un versement social unique - Créé par un amendement de la députée Christine Le Nabour (Renaissance), adopté en commission. ■

 **AGENDA PARLEMENTAIRE**

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2025** – rejeté dans son ensemble à l'Assemblée nationale le 12 novembre dernier, puis 1^{ère} partie (recettes), adoptée au Sénat le 1^{er} décembre ; examen de la 2^{ème} partie (dépenses) inachevé le 4 décembre

- **Commission mixte paritaire (CMP) : jeudi 30 janvier à 9h30 (à l'Assemblée nationale)**

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025**

NB : le nouveau rapporteur général de la Commission des Affaires sociales est le député Thibault Bazin (LR).

- **AN Nouvelle lecture** – à partir de la version adoptée par le Sénat en 1^{ère} lecture le 26 novembre dernier (et non pas de celle de la CMP, qui devrait être abandonnée)
 - Discussion en séance publique : du lundi 3 février (à partir de 16h) au mercredi 5 février, puis le vendredi 7 février (à partir de 9h)
- **Sénat Nouvelle lecture**
 - Examen en commission des Affaires sociales : date à fixer
 - Discussion en séance publique : lundi 17 février et mardi 18 février (sous réserves)

→ **Proposition de loi visant à plafonner le cumul de prestations sociales en vue de créer une aide sociale unique et à soutenir les familles qui travaillent** – Déposée le 19 décembre dernier par le groupe des députés LR

- **AN 1^{ère} lecture**
 - Discussion en séance publique : jeudi 6 février à 15h